

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 25 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 15 FEB 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques que la ligne directrice relative au refus, au retrait temporaire et au retrait définitif de la décision d'enregistrement et celle relative à la communication, sont désormais disponibles sur le site web de l'ANPP via le lien suivant :

<https://anpp.dz/fr/guidelines/>